

## Compte rendu du conseil municipal du Mardi 21 septembre 2021

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira le mardi 21 septembre 2021 à 18H30 à huis clos, compte tenu des dispositions sanitaires actuelles, à la Mairie.

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance du 5 juillet 2021
- Convention de facturation des repas de cantine
- Convention annuelle d'objectifs relative à l'association ARPPE en Berry – ACEPP 18 pour le Relais Assistants Maternels Parents Enfants « Le Relais des Kangous »
- Tarifs de la location de la salle communale
- Motion de soutien aux communes forestières de France ?
- Questions diverses

A St Laurent, le 13 septembre 2021  
Le Maire, Fabien MATHIEU

---

L'an deux mil vingt et un, le 21 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Gabriel PONS, Maire adjoint.

**PRESENTS** : M. PONS - M. URSAT – M. VANOOSTHUYSE – M. DUBOIS – Mme THOMAS – M. DELFOLIE – M. BARANGER – Mme THEBAULT – Mme MONZIES -

**POUVOIR** : M. MATHIEU donne pouvoir à M PONS

**ABSENTS** : M. FERREIRA-SANTOS - Mme FINET – Mme JAULIN – Mme FERREIRA – M. BARON

Mme CHESNEAU THOMAS Dolorès a été élue secrétaire de séance

### Approbation du compte rendu du 5 juillet 2021

Compte rendu approuvé à l'unanimité –

### CM2021.25 : CONVENTION FACTURATION REPAS CANTINE

La commune de Saint-Laurent met Mme Marie GUILLEMIN à la surveillance des enfants dans le bus pendant le trajet transport cantine depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020. De ce fait Mme GUILLEMIN prend ses repas à la cantine de Vouzeron.

Une convention couvrant la période scolaire année 2021/2022 entre la commune de Saint-Laurent et Vouzeron a pour but de préciser les conditions et modalités de remboursement des repas à la commune de Vouzeron.

Vote à l'unanimité.

---

*Mme JAULIN Marie Charlotte arrive*

**PRESENTS** : M. PONS - M. URSAT – M. VANOOSTHUYSE – M. DUBOIS – Mme THOMAS – M. DELFOLIE – M. BARANGER – Mme THEBAULT – Mme MONZIES - Mme JAULIN

**POUVOIR** : M. MATHIEU donne pouvoir à M PONS - Mme FERREIRA donne pouvoir à Mme JAULIN

**ABSENTS** : M. FERREIRA-SANTOS - Mme FINET – M. BARON

---

## CM2021.26 : Tarifs de location de la salle communale

Le maire adjoint explique que les tarifs existants ne proposent que des locations en week-end et qu'il y a lieu d'ajouter des tarifs en semaine :

- |   |                    |
|---|--------------------|
| • Personne habitant la commune, location le week-end  | <b>100 €</b>       |
| • Personne habitant la commune, location en semaine   | <b>50 € / jour</b> |
| • Besoin d'une famille dont un habitant de la commune est décédé  | <b>GRATUIT</b>     |
| • Personne extérieure à la commune, location le week-end  | <b>150 €</b>       |
| • Personne extérieure à la commune, location en semaine   | <b>75 € / jour</b> |
| • Associations de la commune et toutes les associations organisant des randonnées pédestres ou VTT, ainsi que des manifestations sportives sur la commune | <b>GRATUIT</b>     |
| • Autres associations extérieures à la commune  | <b>100 €</b>       |

Vote à l'unanimité.

---

*M Pierre BARON arrive*

**PRESENTS** : M. PONS - M. URSAT – M. VANOOSTHUYSE – M. DUBOIS – Mme THOMAS – M. DELFOLIE – M. BARANGER – Mme THEBAULT – Mme MONZIES - Mme JAULIN – M. BARON

**POUVOIR** : M. MATHIEU donne pouvoir à M PONS – Mme FERREIRA donne pouvoir à Mme JAULIN

**ABSENTS** : M. FERREIRA-SANTOS - Mme FINET –

---

## CM2021.27 : CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS RELATIVE A L'ASSOCIATION ARPPE EN BERRY – ACEPP 18 POUR LE RAMPE "LE RELAIS DES KANGOUS"

Madame l'adjointe au Maire explique qu'il y a lieu de renouveler la convention avec l'association ARPPE en Berry pour la mise en place du Relais d'Assistants Maternels Parents Enfants (RAMPE) "le Relais des Kangous" pour l'année 2021.

Ce projet a pour but de promouvoir la place des parents dans l'accueil de jeunes enfants, la collaboration parents/professionnels petite enfance, l'ouverture des lieux d'accueil à la diversité culturelle et sociale.

Vote à l'unanimité.

Les élus demandent à avoir des précisions sur le bilan de l'année 2020 et 2021, d'obtenir la convention 2022 en fin d'année.

## CM2021.28 : Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 – Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat

**Exposé des motifs** : Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en

*2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »*

- *« Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »*

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

#### CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

#### CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

#### INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire Adjoint indique qu'un règlement intérieur pour le personnel est en cours de travail

- Monsieur le Maire Adjoint demande la possibilité d'acquérir un vidéo projecteur et un ordinateur portable afin d'être autonome lors des besoins en réunion.

- Le Maire Adjoint lit une information de projet de l'association YOUNCARE qui est à la recherche de 4 à 5ha de parcelles communales pour implanter une pépinière afin de reboiser les forêts incendiées. Après discussion, la commune ne possède pas cette superficie.

- Le Maire Adjoint établit un point financier du budget de la commune, une commission finances sera prochainement prévue.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 19h50.